
PROGRAMME DE MICRO-FINANCEMENT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le Coordonnateur National

Dakar, le 16 décembre 2016

Réf.16/056/KM/jd

Aux membres du Comité National de Pilotage

Objet : Réunion de sélection de projets.

Chers Collègues,

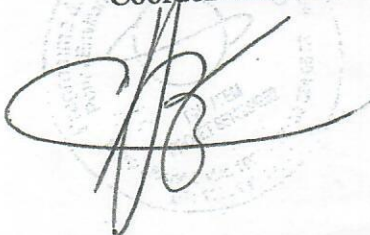
Le Comité National de Pilotage (CNP) du PMF/FEM est convoqué le mercredi 28 décembre 2016 pour la sélection de nouveaux projets. Cette rencontre se tiendra dans les locaux du PMF/FEM, sis à liberté 6 extension, immeuble Soda Marième au 1^{er} étage, à partir de 09 heures.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- X1) Situation du programme PMF/FEM ;
- X2) Echanges sur les critères de sélection spécifiques aux projets APAC ;
- 3) Sélection de projets ;
- 4) Questions diverses.

En vous remerciant d'avance pour votre participation, je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Khatary MBAYE
Coordonnateur National



RAPPEL DES CRITERES DE SELECTION D'UN PROJET PMF FEM

1. Critères généraux

Les structures éligibles au financement du PMF-FEM sont les Organisations Communautaires de Base (OCB) et ONG reconnues officiellement. Ces organisations rédigent elles-mêmes leurs requêtes de financement sur la base d'un canevas disponible au niveau de la coordination du PMF/FEM et dans le site web du PMF/FEM Sénégal (www.sgpsenegal.org). Avant que le projet ne soit examiné pour approbation, une mission d'identification à laquelle participe un membre du CNP, est organisé par la coordination en vue de « confronter » le contenu du document reçu au contexte de la zone d'intervention. Le rapport de cette mission est inclus dans les documents de travail du comité de sélection.

Toute requête de financement doit prendre en compte les critères ci-après.

1. L'organisation requérante doit être **légalement constituée** (possède un récépissé).
2. La forme du document du projet doit **respecter** le canevas.
3. Le problème soulevé est une préoccupation à la fois **nationale et mondiale** dans l'un des **6 domaines focaux** du FEM ci-dessous:
 - Biodiversité,
 - Changements Climatiques,
 - Dégradation des Terres,
 - Polluants Organiques Persistants,
 - Gestion durable des forêts
 - Eaux Internationales.
4. Les **résultats** attendus ^{doivent} ~~pourront~~ **améliorer** la situation de l'environnement dans **au moins l'un** de ces 6 domaines focaux.
5. Le montant sollicité **ne doit pas dépasser** 50 000 \$ US.
6. Si c'est un projet **consolidé** (demande d'un 2^{ème} financement) durant la même phase opérationnelle, le montant total alloué aux « **deux projets** » ne doit pas dépasser les 50 000 \$ US.
7. L'organisation bénéficiaire doit apporter une **contribution** de 50% au budget du projet. (en nature)
8. l'organisation porteuse doit disposer de **capacités à exécuter** le projet (il existe dans le canevas un point qui porte sur la « **présentation de la structure requérante** » ~~ce point figure dans le canevas de rédaction~~).
9. *La durée du projet ne peut dépasser 2 ans -*

2. Critères spécifiques aux APAC

Les Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) sont des espaces conservés par les peuples autochtones et les communautés locales. Pour être reconnue comme telle, Une APAC doit posséder les **3 caractéristiques** suivantes :

- Une **relation étroite** et profonde entre un peuple **autochtone** ou une **communauté locale** et un site naturel (territoire, zone ou habitat);
- Le peuple ou la communauté **est le principal acteur** dans la prise de décision rattachée au site et a la capacité de **développer** et d'**appliquer** une réglementation pour une utilisation durable des ressources naturelles.
- Les décisions et les efforts du peuple ou de la communauté conduisent à la **conservation** de la biodiversité, des fonctions écologiques et des valeurs culturelles.

Pour un projet APAC les 05 éléments suivants pourraient compléter les critères généraux ci-dessus.

1. Description du site :

- Ecosystème, biodiversité et ressources conservées ;
- Types d'utilisation des ressources naturelles dans l'APAC ;
- Etat de conservation de l'APAC ;
- menaces sur la conservation.

2. Quelques ^{liens} notes sur l'**histoire** de la communauté et sur sa relation avec l'APAC.

3. L'existence de **lois** coutumières locales, **pratiques** et **valeurs** culturelles qui ont contribué à la conservation de ~~l'APAC~~ ^{de la biodiversité}.

4. ~~L'existence, aujourd'hui des règles claires et bien connues pour la conservation de l'APAC~~

5. L'APAC dispose (ou disposera) d'une **institution de gouvernance** (qui prend les décisions de gestion et les fait appliquer).

NB. Cette fiche peut être améliorée par les membres du Comité National de Pilotage.

Khatary Mbaye

Coordonnateur National

REUNION DU CNP DU 28/12/2016 : FONDS DISPONIBLES

Reliquat fonds CORE : 78 948

	USD	F CFA
	48 000	29 658 960
ROPEM	30 948	19 122 614
BETTENTY		48 781 574
TOTAL	78 948	

Fonds APAC : 200 000 USD =123 579 000 CFA

	USD	CFA
	30 000	18 536 850
APAC DIAR/DJOU DJ	30 000	18 536 850
APAC LAC DE GUIERS/GNITT	36 000	22 244 220
APAC BODEL/FISSEL	35 000	21 626 325
APAC KOLNO NDIG/DJILOR	34 000	21 008 430
APAC LOWE/KABADA	35 000	21 626 325
APAC SOKONE		123 579 000
TOTAL	200 000	

Taux du dollar du mois de décembre : 1 USD = 617,895